



Registre aux délibérations du conseil communal de Bech

Administration Communale
1, Enneschtgaass
L-6230 BECH
Grand-Duché de Luxembourg
Tél. 79 01 68 - 1
bech@pt.lu
www.bech.lu

Séance publique du 4 décembre 2007

Date de l'annonce publique de la séance: 28.11.2007

Date de la convocation des conseillers: 28.11.2007

Présents M. M. Pitzen Marc, bourgmestre ; Schintgen Edmond et Kohn Camille, échevins ; Bohnenberger Emile, Schmit Nico et Weber Jean, conseillers ; Kring Alain, secrétaire.

Absent excusé : Stoos Christiane, conseiller

Point de l'ordre du jour: 8

**Objet: Nouvelle fixation de certains tarifs et taxes
Introduction d'une taxe pour la délivrance d'une autorisation de bâtir**

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins et les services de l'administration communale sont de plus en plus saisis de projets de construction, d'agrandissement ou de transformation;

Considérant que tous les projets en matière de construction sont examinés par le collège des bourgmestre et échevins ;

Attendu que l'examen de tous ces dossiers exige une consécration de temps importante de la part des responsables communaux;

Vu donc la proposition du collège échevinal de demander une taxe au montant de 50 € de la part du maître d'ouvrage pour la délivrance d'une autorisation de construire d'envergure, pour laquelle la présentation d'un certificat d'appartenance à l'ordre des architectes et ingénieurs conseils est requise;

Après avoir délibéré conformément à la loi.

Unanimement décide:

- **d'introduire avec effet au 01.01.2008, une taxe au montant de 50 € pour la délivrance d'une autorisation de construire, concernant toute nouvelle construction, modification de l'existant ou agrandissement, pour laquelle la présentation d'un certificat d'appartenance à l'ordre des architectes et ingénieurs conseils est requise.**

Prie Monsieur le Commissaire de District à Grevenmacher de bien vouloir transmettre la présente pour approbation à l'autorité supérieure compétente.
Ainsi délibéré à Bech; date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

Le bourgmestre
(Marc Pitzen)

le secrétaire
(Alain Kring)

Bech, le 13.12.07